

La Marmite aux Idées

Maison pour Tous, 81 boulevard Jacquard, 62100 CALAIS

lamarmiteauxidees@orange.fr

<http://www.lamarmiteauxidees.sitew.com/>

Calais, le 3 septembre 2012

CIRCULAIRE DU 26 AOÛT : CONCERTATION POUR TOUS

Après un été qui a vu l'expulsion de plus de 2000 Roms de leurs campements de fortune, et l'expulsion de plusieurs centaines d'entre eux par charter vers leur pays d'origine, la circulaire du 26 août 2012 renvoie la balle aux acteurs locaux : là où préfet et élus locaux sont de bonne composition, et où les associations sauront imposer des solutions respectueuses des droits des personnes, la situation s'améliorera ; sinon, malheur aux pauvres parmi les pauvres.

La circulaire du 26 août 2012 n'est pas une circulaire ethnique. Elle s'applique donc aussi aux campements d'exilés que nous connaissons dans le Nord – Pas-de-Calais.

Comme ils sont régulièrement visités par la police – quotidiennement à Calais – la préfecture connaît leur existence.

« Il vous [la circulaire s'adresse aux préfets] incombe donc, en initiant le travail le plus en amont de la décision de justice qu'il est possible, de proposer des solutions d'accompagnement en mobilisant prioritairement les moyens de droit commun de chacun des partenaires. Cela suppose, dans une logique d'anticipation et d'individualisation, l'établissement, chaque fois que possible, d'un diagnostic et la recherche de solutions d'accompagnement, dans les différents domaines concourant à l'insertion des personnes (scolarisation, santé, emploi, logement/mise à l'abri...). »

Demandeurs d'asile, mineurs, obligation pour l'État d'assurer l'hébergement d'urgence des personnes sans abri : si la loi était respectée, personne ne devrait être à la rue, et les associations sauront proposer des moyens adaptés à la situation particulière des exilés.

Il revient maintenant aux préfets du Nord et du Pas-de-Calais de mettre en place la concertation prévue par les textes.

Contact :
Philippe Wannesson
06 83 19 98 94